



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 087-218717809-20241205-2024063-DE

2024 063

**Nombre  
de Conseillers :**  
  
**en exercice -23-  
présents 19  
votants 23**

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE  
Le 5 DECEMBRE**

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2024

**PRÉSENTS :** Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, Mme DA SILVA, Mme LACOMBE, M. DUJARDIN, M. LACOUCHIE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS,

**ABSENTS :** M. FOURNIER, M. BERGERON, Mme JULLIAND, M. BÉNARD

**Pouvoirs :** M. FOURNIER donne pouvoir à Mme ROSSANDER, M. BERGERON donne pouvoir à Mme DA SILVA, Mme JULLIAND donne pouvoir à Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. BÉNARD donne pouvoir à M. CHAUGNY

Madame Marie-Hélène PAGLIONE-BISMUTH a été élue secrétaire de séance.

## SYNDICAT VIENNE COMBADE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Madame le Maire rappelle que par délibération en date 10 avril 2024 la commune de Saint-Priest-Taurion a transféré la compétence eau potable au Syndicat Vienne Combade à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le transfert de la compétence eau potable au Syndicat Vienne Combade nécessite de disposer des moyens matériels suffisants pour le bon fonctionnement du service.

C'est pourquoi il est convenu que la commune de Saint-Priest-Taurion mette à disposition de manière occasionnelle le matériel dont elle est propriétaire au Syndicat Vienne Combade pour l'exercice ses missions. Les conditions de cette mise à disposition sont établies par convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour Copie conforme  
Le Maire,

**Claudette ROSSANDER**

Signé par : Claudette ROSSANDER  
Date : 09/12/2024  
Qualité : MAIRE